



« MERCREDIS LOISIRS »

Madame, Monsieur,

Les accueils organisés par la Mairie de Crèvecœur le Grand, appliquent la réglementation en vigueur fixée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) qui impose de renouveler la fiche d'inscription et la fiche sanitaire au 1^{er} janvier de chaque année.

Afin de pouvoir continuer à accueillir votre enfant le mercredi, vous devez remettre impérativement ces documents ainsi que la photocopie des vaccinations (obligatoire) avant le 31 janvier.

Le Secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour vous fournir le dossier à compléter.

NOUVEAU

SERVICES PÉRISCOLAIRES pour les ÉLÈVES SCOLARISÉS dans les ÉCOLES de CRÈVECOEUR LE GRAND (3 - 12 ans)

Le Conseil Municipal a décidé le 29 novembre 2017 de reprendre directement la gestion de l'Accueil Périscolaire.

Principes :

Celui-ci débutera le lundi 8 janvier 2018 et sera assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'inscription est **OBLIGATOIRE** pour les enfants souhaitant y participer.

Les activités seront proposées et encadrées par des animateurs confirmés travaillant déjà auprès des enfants Crépécordiens.

Lieu d'accueil :

- à l'école maternelle « Les Petits Bourgeons » de 07 h 30 à 08 h 20 pour les enfants de cet établissement
- à l'école primaire « Henri Villette » de 07 h 30 à 08 h 35 pour les enfants de cet établissement
- à l'école primaire de 16h15 à 18h30 pour les enfants des écoles maternelle et primaire

Inscriptions :

Retrait du dossier d'inscription auprès des services de la Mairie (du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00). **Fournir l'avis d'imposition pour la facturation calculée sur la base du barème n° 1 établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
André COËT

